

LISTE DES DELIBERATIONS

Examinées par le CONSEIL MUNICIPAL lors de sa réunion du
Du lundi 9 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi neuf février à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de Mme Nathalie CHAILLOUX, Maire.

Etaient présents : Mesdames Nathalie CHAILLOUX, Amélie POUPHILE, Ségolène TRAVERS, Catherine GUEDET, Sabrina LECAMUS, Cécile GAUTIER et Agathe MARAIS ainsi que Messieurs, Jean-Claude LECOMTE, Laurent PETIT, François DUPONT, Arnaud HUMBLLOT, Eric FOULON, Alain GASCHE, Yves LASZCZUK, et Grégory TOUCHARD

Absents excusés : Monsieur Vincent FAUCHER

Absentes : Mesdames, Magali GERMOND et Céline BOULAY

Pouvoir : Néant

Monsieur Yves LASZCZUK a été désigné comme secrétaire de séance

Madame Le Maire ouvre la séance et demande si tout le monde a bien reçu le procès-verbal de la dernière séance et si quelqu'un a des observations à formuler. Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est arrêté et sera signé par le Maire et le secrétaire de séance.

2026-02-014 : Convention raccordement unité production et distribution gaz entre saint-Michel, Thorigné et GRDF

La commune a reçu en décembre 2026, Madame MARTIN de GRDF pour exposer le projet de Méthanisation en injection de la SAS FROGER'NERGIE qui est en cours de construction sur la commune de St Michel de CHAVAINES. La commune de St MICHEL n'est pas desservie par le GAZ, GRDF se doit de retrouver un exécutoire à ce gaz renouvelable produit et injecté. Comme la commune de Thorigné sur Dué est la plus proche de St Michel de Chavaignes qui dispose d'un réseau de distribution de GAZ et d'un contrat de concession, le site de Méthanisation sera raccordé sur notre commune car toute canalisation de biométhane posée dans une zone non desservie doit être rattachée à une concession existante. Les canalisations passeront par la rue de St Michel et la rue de Connerré, le chemin de la Chéquinière et le chemin de Cardun afin de relier la commune de Nuillé le Jalais et continuer son cheminement. Les travaux sont prévus pour 2026 et 2027.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, approuve le projet à l'unanimité des membres présents et donne délégation à Madame Le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s'y rapportant.

2026-02-015 : Limitation de vitesse RD 34 à 70 Km à partir « du Ruisseau »

À l'entrée de la commune de Thorigné sur Dué par la route de Bouloire, sur la RD 34, la vitesse est de 70 km/h au RUISSEAU pour repasser à la vitesse autorisée sur le départementales sur environ 300 mètres pour ensuite passée à 50 km/h à l'entrée du bourg. Madame LE MAIRE a donc demandé au Président du Département s'il était possible de conserver les 70 km/h jusqu'à l'entrée de l'agglomération. Par courrier du 8 janvier 2026, Monsieur LE MENER a accepté cette demande mais stipule que les miroirs mis en place par les riverains afin de sécuriser leurs sorties soient enlevés ou reste en place si par arrêté communal « hameau du ruisseau » soit aggloméré. Madame LE MAIRE a adressé un mail au service du département pour informer que les miroirs sont déposés sur un terrain privé et non sur l'accotement de la départementale RD 34.



LISTE DES DELIBERATIONS

Examinées par le CONSEIL MUNICIPAL lors de sa réunion du

Du lundi 9 février 2026

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ne souhaite pas pour le moment agglomérer le RUISSEAU car il attend la réponse du service du département afin de savoir s'il y a obligation d'agglomérer « ce hameau », pour conserver les miroirs posés sur un terrain privé mais autorise Madame LE MAIRE à prendre un arrêté pour étendre la zone à 70 km/h jusqu'à l'entrée du bourg.

2026-02-016 : Dossier Produit amendes de police pour financement travaux rue du 8 mai

Madame Le Maire présente le courrier du département, reçu le 14 janvier 2026, concernant les aides possibles qui peuvent être attribuées pour la dotation du produit des amendes de police. Du fait que la rue du 8 mai soit très abîmée et qu'elle dessert non seulement des entreprises mais aussi la zone de loisirs empruntés par de nombreux enfants, il serait judicieux de faire la demande de subvention pour la réfection de cette rue.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents la demande de dotation du produit des amendes de police pour cette rue et donne délégation à Madame Le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s'y rapportant.

2026-02-017 : Nouveau contrat de suivi délégation du Service Public d'Assainissement

Madame Le Maire présente le devis de la société COLLECTIVITES CONSEIL pour le suivi annuel du contrat de concession d'assainissement d'un montant de 1650 € HT soit 1950 € TTC pour l'année 2026 afin d'apporter à la mairie une assistance technique, juridique et financière adaptée pour le suivi de la concession pour son service public et permettre de faire son bilan annuel. Ce devis n'engage pas la commune pendant toute la durée du contrat de délégation, est donc sans engagement. Ce montant sera en partie remboursée par le délégataire, PIGEON, comme prévu dans son contrat de délégation.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents de devis de la société COLLECTIVITES CONSEIL pour un montant de 1950 € TTC et donne toute délégation à Madame le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s'y rapportant.

2026-02-018 : Demande de subvention voyage pédagogique

L'école primaire de BONNETABLE a envoyé un courrier en date du 5 Janvier afin de demander une subvention pour une sortie scolaire d'un montant de 25 € concernant un enfant de Thorigné sur Dué scolarisé à BONNETABLE, Madame Le Maire rappelle que la commune est dotée d'une école primaire où l'enfant devrait être scolarisé.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, refuse à l'unanimité des membres présents de verser une subvention de 25 € pour le voyage scolaire d'un enfant de Thorigné sur Dué scolarisé à Bonnetable, et donne toute délégation à Madame le Maire pour mener à bien cette affaire.

2026-02-019 : Feu d'artifice

La société PYROCONCET a adressé deux devis concernant le feu d'artifice du 13 juillet 2026 pour un montant de 5700 € HT mais avec une remise de 3 % si la commune règle un acompte de 35 % soit 6634.80 € TTC à la commande ou de 6840 € TTC sans acompte. La société PYRO CONCEPT a aussi présenté ses 4 thèmes musicaux pour la sonorisation du spectacle qui est toujours offert.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents le devis de la société PYROCEPT pour un montant de 6634.80 € TTC (avec acompte de 35 %), décide de choisir le thème



LISTE DES DELIBERATIONS

Examinées par le CONSEIL MUNICIPAL lors de sa réunion du

Du lundi 9 février 2026

musical « Eclats Celtiques » et donne toute délégation à Madame le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s'y rapportant.

2026-02-020 : Convention PIGEON et TOLOMEI

Du fait que TOLOMEI a créé des cuves de récupération d'eau pour alimenter les toilettes de la manufacture ATELIER 72, des compteurs avaient été posés par la société SUEZ afin de décompter les eaux usées déversées dans le réseau d'assainissement. Depuis le 01.01.2026, le nouveau délégataire du service assainissement est la société PIGEON, une nouvelle convention tripartite doit donc être signée avec le nouveau délégataire

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents la nouvelle convention et donne délégation à Madame Le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s'y rapportant.

2026-02-021 AVENANT N°2 LOT 1 MARCHE TRAVAUX SALLE

Madame Le Maire présente l'avenant N° 2 de plus-value du lot 1 du marché de travaux de la salle polyvalente de la société DANGEUL pour un montant HT 7 493.65 € soit 8 992.38€ TTC

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents l'avenant 2 de plus-value de la société DANGEUL pour un montant de 7493.65 € HT et donne toute délégation à Madame le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s'y rapportant.

2026-02-022 AVENANT N°1 LOT 2 MARCHE TRAVAUX SALLE

Madame Le Maire présente l'avenant N°1 de plus-value du lot 2 du marché de travaux de la salle polyvalente de la société MARTIN CHARPENTE pour un montant HT 14 444.67 € HT soit 17333.60 € TTC mais le contrevenement de la ferme existante comprise dans le devis pour un montant de 887.71 € HT n'est pas à réaliser au vu de la visite de chantier du 9 février, le montant du devis s'élève donc à 13 556.96 € HT soit 16268.35 € TTC.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents l'avenant 1 de plus-value de la société MARTIN CHARPENTE pour un montant HT 13556.96 € HT et donne toute délégation à Madame le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s'y rapportant.

2026-02-023 AVENANT N°1 LOT 5 MARCHE TRAVAUX SALLE

Madame Le Maire présente l'avenant N° 1 de plus-value du lot 5 du marché de travaux de la salle polyvalente de la société MAILHES POTTIER pour un montant global de deux devis de 2 144.63 € HT soit 2 573.56 € TTC.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents l'avenant 1 de plus-value de la société MAILHES POTTIER pour un montant de 2 144.63 € HT et donne toute délégation à Madame le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s'y rapportant

2026-02-024 : DEMANDE DE SOUS-TRAITANCE LOT 5 MARCHE TRAVAUX SALLE

Madame Le Maire présente la demande de sous-traitance de la société MAILHES POTTIER au profit de la société DPB -82 avenue BACCH 93150 LE BLANC MESNIL pour une partie du marché et pour un montant identique de 17 956 € HT prévu au marché donc sans variation de prix et pour un règlement direct à l'entreprise DPB



LISTE DES DELIBERATIONS

Examinées par le CONSEIL MUNICIPAL lors de sa réunion du
Du lundi 9 février 2026

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents la déclaration de sous-traitance et donne toute délégation à Madame le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s'y rapportant

2026-02-0025 : DEVIS MOINS VALUES LOT 6 TRAVAUX SALLE

Madame Le Maire présente le devis de moins-value du lot 6 du marché de travaux de la salle polyvalente de la société ART DU BOIS pour un montant de -14 285.15 € HT soit -17 142.18 € TTC.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents le devis de moins-value de la société ART DU BOIS pour un montant de -14 285.15 € HT et donne toute délégation à Madame le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s'y rapportant

2026-02-0026 : RGPD

Depuis 2018, la désignation d'un délégué à la protection des données est obligatoire quel que soit la taille des communes, la commune n'en est toujours pas dotée. Deux devis ont été adressés à la commune

- GAIA pour un montant de 1000 € HT soit 1200 € TTC / AN
- ATESART pour un montant par habitant soit un montant global de 1554.80 € TTC pour 1690 habitants / an pendant les deux premières années et 861.90 € TTC pour le suivi des années suivantes. Pour l'ATESART un montant d'adhésion de 150 € à l'inscription est aussi demandé pour pouvoir effectuer jusqu'à 3 missions.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents le devis de ATESART et donne toute délégation à Madame le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s'y rapportant.

2026-02-0027 : AUTORISATION DEPENSES INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET COMMUNE

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider, d'engager, de liquider des dépenses d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts aux chapitres 20,21 et 23 de l'année précédente soit 1 913 655 € en 2025 (art 15 de la loi 88-13 de 15 janvier 88). Le quart arrondi représente au total 478 413 €, en rappelant que 12 985.74 € ont déjà été délibéré lors du dernier conseil du 12 janvier 2026.

Conformément aux textes applicables de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales ; il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article pour les dépenses suivantes :

231	Dangeul	avenant 2 lot 1 Travaux salle	8 992.38 €
231	Martin Charpente	avenant 1 Lot 2 Travaux salle	16 268.35 €
231	Mailhes Pottier	avenant 1 Lot 5 Travaux Salle	2 573.56 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve cette proposition.

Informations diverses :

• COMICE 2027

La réunion de préparation est prévue le 11 février à 20h15 à la Dière



LISTE DES DELIBERATIONS

Examinées par le CONSEIL MUNICIPAL lors de sa réunion du
Du lundi 9 février 2026

- **REMERCIEMENTS ASSOCIATION FOOT**

Un mail a été adressé de la part de Thomas DREUX, co-président de foot pour remercier la mairie des étagères posées par les agents techniques dans la salle de stockage du vestiaire

- **REMERCIEMENTS Chloé ADAM**

Un mail de remerciement de la part de Chloé ADAM a été adressé à la mairie pour remercier la commune de la subvention qui lui a été octroyée pour participer au championnat du monde de Muay-Thai à BANGKOK.

- **COURRIER SCI COLLIN'S**

Un courrier a été reçu à la mairie concernant des troubles de voisinage rencontrés par les associés de la SCI COLLIN'S, le courrier est adressé à Madame Le Maire et Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, qui en ont pris connaissance.

Interventions des adjoints et des conseillers municipaux :

- Monsieur Jean Claude LECOMTE fait part de problèmes à venir concernant le ramassage des poubelles dans l'impasse de la rue de la Barre. En effet, le camion de ramassage ne pourra plus faire demi- tour dans cette impasse, il va donc falloir trouver une solution pour l'acquisition d'une partie d'un terrain pour que le ramassage se fasse toujours au pied des habitations. Ce problème se posera aussi dans quelque temps au bout du chemin de la Chéquinière.
- Monsieur Eric FOULON informe le conseil qu'un trou dans la chaussée s'est formé à la sortie des poids lourds de l'ATELIER 72.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

Le Maire

Nathalie CHAILLOUX



Validé par Mme Nathalie CHAILLOUX, Maire le 12/02/2026. et par Monsieur Yves LASZCZUK, secrétaire de séance le 13/02/2026

Affiché le 13/02/2026

